

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 21 mars 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2300.

Confirmé le 18 avril 2005.

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 21 mars 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GENDRON-NADEAU, Marysa Étudiante - Baccalauréat orthopédagogie	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
LATULIPPE, Mélanie Étudiante - Baccalauréat en sciences infirmières		X
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues		X
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

**INVITÉ :**

BOUDREAU, Claude X  
Directeur- Communications et recrutement

**OBSERVATEURS RÉGULIERS :**

MONDOU, Hélène X  
Agente de recherche  
Décanat des études

ROCHFORT, Odette X  
Technicienne - EMI

**SECRÉTAIRE :**

BONDU, Micheline X  
Secrétaire général

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 16 h 45.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion (21.02.05)
  - 2.1 Adoption
  - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des 261<sup>e</sup> (17.01.05) et 262<sup>e</sup> (31.05.05) et 263<sup>e</sup> (21.02.05) réunions du Comité exécutif
- 4.- Dossiers prioritaires et mandats en cours
  - 4.1 Grève des étudiants
- 5.- Affaires académiques
  - 5.1 Engagement du doyen des études
  - 5.2 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle
  - 5.3 Suspension des admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419
  - 5.4 Contingentement des admissions au programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815 offert au Centre d'études universitaires des Laurentides
  - 5.5 Procédure d'élection des directeurs de département
  - 5.6 Suppression du programme court de deuxième cycle en animation spirituelle et engagement communautaire - 0363
- 6.- Affaires administratives et financières
  - 6.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec
  - 6.2 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2004-2005
7. Nominations
  - 7.1 Nomination d'un étudiant à la Commission des études
  - 7.2 Nomination d'un chargé de cours à la Commission des études

7.3 Nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration

7.4 Élection de deux (2) membres au Comité exécutif

8.- Période d'information et questions

9.- Situation financière de l'Université du Québec en Outaouais

9.1 Demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec à l'effet de corriger l'iniquité existante dans le calcul de la subvention du facteur « TAILLE » du volet « Mission des établissements en régions » pour l'Université du Québec en Outaouais

9.2 Demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec pour le versement d'une rétroactivité concernant le critère « Âge des bâtiments » des édifices de l'Université du Québec en Outaouais

9.3 Rapport et recommandations du Comité sur la situation financière 2005-2006 de l'Université du Québec en Outaouais

10.- Dépôt de documents

10.1 Rapport annuel 2003-2004 de l'Université du Québec

12. Prochaine assemblée ( 18 avril 2005)

13.- Levée de l'assemblée.

## **2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion**

### **2.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

### **2.2 Affaires en découlant**

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, les suites régulières ont été données.

## **3.- Entérinement des décisions des 261<sup>e</sup>, 262<sup>e</sup> et 263<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante et unième réunion du Comité exécutif le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Michel Parent, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-deuxième réunion du Comité exécutif le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la deux cent soixante-troisième réunion du Comité exécutif le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais.

#### **4. Dossiers prioritaires et mandats en cours**

##### **4.1 Grève des étudiants**

Dans un courriel adressé ce jour aux professeurs et aux chargés de cours, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a réaffirmé la position de l'UQO à l'égard de la grève présentement en cours, à savoir que les activités d'enseignement, après avoir été suspendus quelques jours, soient les 15, 16 et 17 mars 2005, ont officiellement repris le vendredi 18 mars 2005 à 12 h 00 et ce, afin que les activités régulières se poursuivent et ainsi éviter de devoir prolonger le trimestre.

La Direction de l'UQO a également invité les professeurs et les personnes chargés de cours à éviter toute situation conflictuelle et à convenir avec leurs étudiants de la meilleure façon d'assurer un apprentissage dans des conditions calmes et sereines.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'il semble important de réaffirmer que la grève des étudiants est une décision qui relève exclusivement des étudiants à l'égard de laquelle l'Université n'est aucunement liée et qu'elle ne souhaiterait pas être pénalisée financièrement à cet égard.

Les étudiants sont en grève depuis le 14 mars 2005 et un nouveau vote de grève a été pris ce jour, le 21 mars. À 58%, les étudiants ont voté pour poursuivre la grève pour trois (3) journées additionnelles.

La représentante des étudiants au Conseil d'administration et présidente de l'Association générale des étudiants mentionne que l'AGE est d'accord avec le maintien des cours et ne tient pas à une autre suspension de cours, car grâce à la créativité et l'accommodement des professeurs, les étudiants sont heureux et satisfaits.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que cette situation est source d'inquiétude, car elle implique potentiellement des coûts importants, à la fois pour les étudiants, les universités et la société en général si le trimestre devait être prolongé. Les recteurs, via la CRÉPUQ, estiment qu'il devrait être possible pour les étudiants de poursuivre le dialogue en vue d'en arriver à une entente dans les meilleurs délais.

## 5. Affaires académiques

### 5.1 Engagement du Doyen des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le Comité de sélection, composé à cet effet, a retenu la candidature de monsieur Jean-Marie Bergeron pour occuper le poste de doyen des études et que le secrétaire général a procédé à la consultation dans le respect du règlement à cet égard.

Suite à ces consultations, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au Conseil d'administration l'engagement de monsieur Bergeron à titre de doyen des études. Ce dernier entrerait en fonction le 29 mars 2005.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4148 concernant l'engagement du doyen des études, laquelle est jointe en appendice.

### 5.2 Émission d'attestations d'études - programmes courts de premier et deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la Conseil d'administration que conformément à la politique concernant le *Cadre institutionnel des programmes courts*, la Commission des études du 10 mars 2005 (234-CE-1592) a recommandé au Conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Michel Parent, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4149 concernant l'émission d'attestations d'études-programmes courts de premier et deuxième cycle, laquelle est jointe en appendice.

### 5.3 Suspension des admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du Conseil d'administration la recommandation de la Commission des études du 10 mars 2005 (234-CE-1595) à l'effet de suspendre les admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications. Le programme enregistre fort peu de nouvelles inscriptions depuis 2001-2002 et ne compte actuellement que cinq (5) étudiants actifs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique aux membres que ce programme avait été créé à l'époque où l'UQO n'offrait pas la maîtrise dans ce domaine. Aujourd'hui, le programme de maîtrise semble mieux répondre aux besoins de formation supérieure des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4150 concernant la suspension des admissions au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en informatique des télécommunications - 3419, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.4 Contingentement des admissions au programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815 offert au Centre d'études universitaires des Laurentides**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres du Conseil d'administration la recommandation de la Commission des études du 10 mars 2005 (234-CE-1596) à l'effet de continger l'admission au programme de baccalauréat en psychoéducation pour les cohortes du Centre d'études universitaires des Laurentides.

Le contingentement proposé (50 étudiants) tient compte de la capacité d'accueil du Centre, de la disponibilité des milieux de stage de même que du nombre d'admissions pouvant assurer la viabilité des groupes-cours.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4151 concernant le contingentement des admissions au programme de baccalauréat en psychoéducation - 7815 offert au Centre d'études universitaires des Laurentides, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.5 Procédure d'élection des directeurs de département**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que le règlement actuel concernant l'élection des directeurs de département a fait l'objet de révision afin de se doter d'un outil plus adapté aux besoins actuels d'où le projet de «Procédure d'élection des directeurs de département».

Ledit projet a fait l'objet de présentation aux directeurs de département lors de la dernière réunion du Comité des affaires départementales et a obtenu un avis favorable de ces derniers pour une mise en application dans le cadre des élections pour l'année 2005-2006.

Les membres du Conseil d'administration sont unanimes à l'effet de retrancher l'article 6 dudit projet de règlement qui stipule : « Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet la nomination du directeur de département au Conseil d'administration ». Les membres du Conseil d'administration sont conscients qu'ils seront encore saisis de ce type de nomination à moins d'un amendement à la



convention collective des professeurs. Ces derniers considèrent toutefois qu'il s'agit de gestion courante qui devrait, en pratique, relever de la direction de l'Université et ce, en toute imputabilité.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Francine Rancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4152 concernant la procédure d'élection des directeurs de département, laquelle est jointe en appendice.

#### **5.6 Suppression du programme court de deuxième cycle en animation spirituelle et engagement communautaire - 0363**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche demande au Conseil d'administration que soit supprimé le programme court de deuxième cycle en animation spirituelle et engagement communautaire. Ce programme avait été développé pour répondre aux besoins d'une clientèle spécifique et comptait par conséquent un nombre prédéterminé d'étudiants. Ces étudiants ayant complété leur formation, le programme n'a plus sa raison d'être. Les programmes courts sont gérés en vertu du *Cadre institutionnel des programmes courts* adopté par le Conseil d'administration le 26 mars 1996 (173-CA-2614)

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4153 concernant la suppression du programme court de deuxième cycle en animation spirituelle et engagement communautaire - 0363, laquelle est jointe en appendice.

### **6. Affaires administratives et financières**

#### **6.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que le mandat de monsieur Paul Préseault, à titre de représentant de l'UQO au Comité de retraite, viendra à échéance le 13 juin 2005. Cette dernière souhaite que le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée des gouverneurs le renouvellement de monsieur Paul Préseault, directeur du Service des finances, pour siéger audit Comité pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 12 juin 2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Michel Parent, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4154 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec laquelle est jointe en appendice.

## **6.2 Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2004-2005**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que le contrat de cinq (5) ans des vérificateurs actuels étant écoulé, les membres du Comité de vérification ont convenu d'aller en soumissions pour la vérification des états financiers de l'Université du Québec en Outaouais pour les cinq (5) prochaines années.

Une annonce invitant les firmes à soumissionner a paru dans le journal Le Droit les 20 et 22 décembre 2004 ainsi que les 5 et 8 janvier 2005. Trois firmes ont soumis une offre de service.

Le Service des finances a préparé une analyse des soumissions reçues selon plusieurs critères ayant été adoptés par le Comité de vérification lors de sa réunion du 13 décembre 2004. Suite à cette analyse, le Comité de vérification recommande au Conseil d'administration de retenir les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les exercices financiers 2004-2005 à 2008-2009 et recommande de les nommer officiellement pour l'année 2004-2005 puisque la réglementation en vigueur l'exige.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4155 concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2004-2005, laquelle est jointe en appendice.

## **7. Nominations**

### **7.1 Nomination d'un étudiant à la Commission des études**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que faisant suite à la démission de l'étudiante Anaïs Buro qui siégeait à la Commission des études, le Conseil doit prendre acte de la nomination faite par l'Association générale des étudiants/tes de l'Université du Québec en Outaouais.

Il s'agit de l'étudiante Ann Louise Longpré, étudiante en travail social et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit jusqu'au 21 mars 2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4156 concernant la nomination d'un étudiant à la Commission des études, laquelle est jointe en appendice.

### **7.2 Nomination d'un chargé de cours à la Commission des études**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que l'assemblée générale du Syndicat des chargées et chargés de cours, lors de leur réunion tenue le 3 novembre 2004, a désigné monsieur René Bédard, à titre de représentant des chargées et chargés de cours à la

Commission des études et ce, pour un deuxième mandat de deux (2) ans, se terminant le 17 décembre 2006.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Pierre Charron, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4157 concernant la nomination d'un chargé de cours à la Commission des études, laquelle est jointe en appendice.

### **7.3 Nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le *Code d'éthique et de déontologie* a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration de l'UQO en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'UQO et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

Le Comité d'éthique relève du Conseil d'administration. Il est formé de deux (2) membres du CA et d'un membre externe qui agit à titre de Président. La durée du mandat des membres est de trois (3) ans.

Le Conseil d'administration doit pourvoir au remplacement du Recteur sortant, monsieur Francis R. Whyte, par monsieur Jean Vaillancourt ainsi qu'au renouvellement de mandat de monsieur Denis Mathieu, notaire, à titre de membre externe dudit Comité.

Monsieur Serge Labine est également membre du Comité ayant été nommé le 22 mars 2004 pour un mandat de trois (3) ans se terminant le 22 mars 2007.

Après délibérations, sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Jean-Pierre Giroux, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4158 concernant la nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration, laquelle est jointe en appendice.

### **7.4 Élection de deux (2) membres au Comité exécutif**

Le secrétaire général informe les membres du Conseil d'administration que le mandat de la professeure Francine Rancourt, à titre de membre du Comité exécutif est échu depuis le 23 avril 2004 et que ledit mandat est renouvelable en vertu de l'article 5.2 du Règlement de régie interne. Le Conseil d'administration doit donc procéder à l'élection d'un membre pour siéger au Comité exécutif, choisi parmi le regroupement professeurs et chargé de cours (art 5.1.2 et 4.1c) et e).

Également le mandat de monsieur Jean-Pierre Giroux, à titre de membre du Comité exécutif est échu depuis le 27 juin 2004 et ledit mandat est également renouvelable en vertu de l'article 5.2 du Règlement de régie interne. Le Conseil d'administration doit donc procéder à l'élection d'un membre pour siéger au Comité exécutif, choisi parmi le regroupement collègue/socio-économique/diplômé (art 5.1.2 et 4.1 f) g) et h).

Les deux (2) personnes ont émis le voeu de poursuivre leur implication.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Pierre Charron, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4159 concernant la nomination de deux (2) membres au Comité exécutif, laquelle est jointe en appendice.

## **8.- Période d'information et questions**

### **CRSNG**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait part aux membres du Conseil d'administration des résultats du concours de subvention à la découverte du CRSNG reçus le jour même. Il signale que quatre (4) professeurs ont obtenu un financement et que dans trois (3) cas, il s'agit d'une première subvention de cet organisme

### **Chaires de recherche du Canada**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que les deux (2) candidatures soumises pour autant de Chaires de recherche, soit les projets de Chaire de recherche en transformation du travail et la Chaire de recherche en adaptation sociale et santé des jeunes n'ont pas été retenues. De plus, le nombre de chaires octroyées à l'UQO a été révisé à la baisse et seulement une chaire de niveau 2 pourrait nous être encore octroyée.

### **Projets de Doctorat**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que l'UQO prépare la visite des experts externes dans les dossiers de projets de doctorat. Ces derniers seront à l'UQO le 24 mars 2005 concernant le projet de Doctorat en sciences sociales appliquées et le 18 avril 2005 en ce qui a trait au projet de Doctorat en sciences et technologies de l'information.

### **Demande d'étudiants anglophones auprès de l'AGE**

La Présidente de l'Association générale des étudiants et membre du Conseil d'administration mentionne que des étudiants de la MGP (version anglaise) ont demandé à ce que l'Association générale des étudiants traduise son site WEB et certains documents en anglais, ce à quoi l'AGE a répondu qu'elle n'a aucunement d'intention de le faire.

La Direction réaffirme que les étudiants anglophones savent pertinemment qu'ils fréquentent une université francophone et que l'Université du Québec en Outaouais continuera à s'afficher comme telle.

## 9. Situation financière de l'Université du Québec en Outaouais

### 9.1 Demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec à l'effet de corriger l'iniquité existante dans le calcul de la subvention du facteur « TAILLE » du volet « Mission des établissements en régions » pour l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'afin de corriger un des biais historique de l'ancienne formule de financement des universités québécoises, le MEQ a introduit un facteur « TAILLE » dans la nouvelle formule de financement. Cette subvention devait permettre aux petites universités de supporter une partie des charges inhérentes au fonctionnement d'un établissement nonobstant sa taille.

En se comparant à des universités de notre taille, plus spécifiquement à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), il est apparu que l'UQO ne recevait pas sa juste part. En effet, à effectif étudiant équivalent, l'UQAR reçoit, et ce depuis 2000-2001, environ 1,4M\$ de plus par année. Au total, l'UQO aurait reçu, en incluant l'année 2004-2005, 6 609 200\$ de plus que ce qu'elle a reçu si ce facteur « TAILLE » avait été appliqué équitablement.

Le Conseil d'administration souhaite qu'une intervention soit faite auprès du gouvernement du Québec afin de corriger cette flagrante iniquité et injustice sociale envers l'Université du Québec en Outaouais.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne qu'il s'agit d'un ajout de 1 384 100\$ à la subvention de base dès l'année 2004-2005 et d'un montant de 5 225 100\$ pour correction des années antérieures.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4160 concernant la demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec à l'effet de corriger l'iniquité existante dans le calcul de la subvention du facteur «TAILLE» du volet « Mission des établissements en régions » pour l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

### 9.2 Demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec pour le versement d'une rétroactivité concernant le critère « Âge des bâtiments » des édifices de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources souhaiterait que le Conseil d'administration intervienne auprès du gouvernement du Québec et exige le versement d'une somme de 928 800 \$ à titre de rétroactivité de la subvention de « rénovations et réaménagements ».

En effet, la nouvelle formule de financement des universités, introduite par le gouvernement du Québec en 2000-2001, prévoyait de nouvelles règles d'attribution de subventions pour les « rénovations et réaménagements » des édifices et ce, dès 2000-2001. L'application, pour l'UQO de ces règles, a fait en sorte que l'âge moyen de nos bâtiments a été fixé à zéro (0) année.

À cause de l'application de cette règle, l'UQO n'a reçu aucun montant pour ce type de dépenses, bien qu'elle ait eu à encourir des coûts de rénovation. Jusqu'en 2002-2003, ces subventions étaient versées au fonds d'opération.

À la suite de représentations faites au ministère de l'Éducation (MEQ) en 2003-2004, l'enveloppe « rénovations et réaménagements » reconnaît un âge moyen ajusté de 11,85 années au lieu de 0 depuis 2000-2001.

L'Université a demandé, sans succès à ce jour, d'appliquer les critères de 2003-2004 aux années antérieures et de corriger nos subventions de fonctionnement.

Cette correction représente 928 800 \$ non récurrent soit 247 800 \$ pour 2000-2001, 306 900 \$ pour 2001-2002 et 374 100\$ pour 2002-2003 (estimé de Université du Québec en avril 2004).

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources ajoute que même s'il s'agit d'un montant non récurrent, le versement de cette somme viendrait améliorer le financement de l'Université et compenser pour les dépenses encourues pour la rénovation de nos bâtiments depuis 2000-2001.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Pierre Giroux, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4161 concernant la demande d'intervention auprès du gouvernement du Québec pour le versement d'une rétroactivité concernant le critère «Âge des bâtiments» des édifices de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

### **9.3 Rapport et recommandations du Comité sur la situation financière 2005-2006 de l'Université du Québec en Outaouais**

*Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par monsieur Denis Dubé, le huis clos est décrété. Les deux (2) observateurs réguliers et le Directeur des communications et du recrutement quittent la réunion.*

Nos avocats en relations de travail, Me Geneviève Lalande et Me Marc Tremblay ont été requis d'assister à la présente réunion du Conseil d'administration.

Devant la situation financière extrêmement préoccupante de l'UQO, le président du Conseil d'administration rappelle le mandat donné par le Conseil d'administration du 21 février dernier au Comité spécial formé de lui-même (Serge Labine) et de Michel Parent, tous deux membres socio-économiques au CA, ainsi que des vice-recteurs Denis Dubé et Hélène Grand-Maître à l'effet « **de faire l'analyse de différents scénarios et de proposer des stratégies et des actions concrètes dans le contexte alarmant de la situation financière connue au 21 février 2005** ».

Le recteur, Jean Vaillancourt, a participé à l'ensemble des travaux dudit Comité, et le secrétaire général, Micheline Bondu, a participé aux travaux préparatoires.

Ce comité s'est réuni à trois (3) reprises, soient les 4, 10 et 19 mars 2005.

Le Président du Conseil d'administration rappelle les multiples efforts déployés par la haute direction et certains membres socio-économiques pour en arriver à rencontrer l'équilibre budgétaire et ce, depuis plusieurs années.

Au terme de sa réflexion, le Comité a identifié une série de quarante-sept (47) mesures qui touchent plusieurs facettes du fonctionnement de l'Université. Les recommandations inscrites au rapport déposé au Conseil d'administration se veulent tournées vers l'avenir et visent à assainir la situation financière de l'Université tout en lui permettant de poursuivre son développement afin de mieux répondre aux besoins de la population de la région.

**L'objectif ultime du Comité fut de protéger la mission première de l'Établissement, soit l'enseignement et la recherche.** Les moyens retenus par ledit Comité afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO ont été les suivants :

**A. Rationalisation** (Diminuer les dépenses)

S'assurer que les ressources mises à notre disposition soient utilisées correctement.  
Éviter les situations de personnels hors du plan des effectifs.

**B. Optimisation** (Augmenter la productivité)

S'assurer de bien utiliser les ressources humaines («avoir la bonne personne au bon poste») tout en mettant à contribution leur plein potentiel.  
Veiller à la simplification des processus.

**C. Développement** (Poursuivre le développement de l'UQO et augmenter les revenus)

S'assurer d'offrir une gamme de programmes à tous les cycles pour faire de l'UQO une université qui répond de plus en plus aux besoins de sa région.

Se doter de moyens susceptibles de développer la recherche dans divers secteurs d'activités.

**Le contexte budgétaire actuel est le suivant :**

Déficit accumulé au 31 mai 2004	(6,556 M\$)
Déficit annuel prévu au 31 mai 2005	(1,485 M\$)
Déficit annuel anticipé budget 2005-2006	(3,560 M\$)
Cible 2005-2006 selon plan de retour à l'équilibre	(2,435 M\$)

Le Président du Conseil d'administration demande ensuite au Recteur de présenter les quarante-sept (47) mesures extraordinaires à mettre en œuvre afin que l'UQO retrouve sa santé financière, s'assurant ainsi d'une crédibilité auprès du Gouvernement du Québec et de son ministère de l'Éducation.

Le Recteur présente les quarante-sept (47) mesures recommandées et les membres du Conseil d'administration ont le loisir de poser toutes les questions d'éclaircissements et légales qu'ils souhaitent concernant la restructuration administrative que l'opération exigera ainsi que ses implications.

*Le huis clos est levé sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse.*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CA-4162 concernant les mesures extraordinaires à mettre en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 286-CA-4163 concernant la mise à pied d'un employé cadre, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 286-CA-4164 concernant la mise à pied d'un employé cadre, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 286-CA-4165 concernant la mise à pied d'un employé cadre, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 286-CA-4166 concernant la mise à pied d'un employé cadre, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Parent, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 286-CA-4167 concernant la mise à pied d'un employé cadre, laquelle est jointe en appendice.

Madame Pierrette Dupont-Rousse a voté contre les cinq (5) résolutions de mises à pied considérant que lesdites mises à pied sont effectives dès leur adoption et qu'elle considère la façon de faire trop expéditive.

Le Président du Conseil d'administration réitère que cette opération majeure, principalement d'ordre financier, s'imposait et que la Direction de l'Université ne pouvait envisager autrement la gestion des fonds publics.



L'impact budgétaire de ces mesures extraordinaires adoptées sera de l'ordre de 6 465 000 M\$, soit 1 290 000 M\$ en 2005-2006, 2 313 000 M\$ en 2006-2007 et 2 862 000 M\$ en 2007-2008.

Certains membres du Conseil d'administration reconnaissent que le plan de retour à l'équilibre est courageux, très clair et compréhensible. D'autres, considèrent l'exercice rigoureux et d'une grande maturité, car il préserve la mission première de l'Université, qu'est l'enseignement et la recherche.

Le Président du Conseil d'administration ajoute que la Direction de l'UQO pourra dorénavant se présenter devant les bailleurs de fonds en affirmant que toutes les mesures ont été prises pour redresser la situation financière de l'institution.

Les membres du Conseil d'administration demandent à la Direction de déposer un rapport trimestriel au Conseil d'administration quant à l'évolution et la mise en œuvre des mesures approuvées et à mettre en œuvre pour un retour à l'équilibre en 2008-2009.

#### **10.- Dépôt de documents**

Le document suivant est déposé :

##### **10.1 Rapport annuel 2003-2004 de l'Université du Québec**

#### **11. Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour lundi le 18 avril 2005 à 16 h 30.

#### **13.- Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Serge Labine, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 45.

---

Le président

---

Le secrétaire

